

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire sur convocation du 25/11/2021
-- JEUDI 2 DECEMBRE – 19h HEURES --

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes DA COSTA Evelyne, JULLIAN Camille, MONCHAUX FOUHETY Caroline et MM. BOSC Alain, DALMAS Jérémie, ELIEZ Jacques, MEUNIER Mickaël et ROUSSEL Emmanuel.

Absents excusés : Mmes ALBELDA VIALLES Sabine (procuration à M. BOSC Alain), ESPADA Isabelle, JACQUET RICARD Caroline (procuration à Mme MONCHAUX FOUHETY Caroline), LACOTTE Sylvie et MM. DUHAN Fabien (procuration à Mme DA COSTA Evelyne) et JOLIDON Jean-Pierre (procuration à M. MARCHI Jean-Claude).

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Mickaël

M. MARCHI fait part au conseil municipal de son souhait de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Avenant n°1 convention urbanisme avec la CCAM,
- Loyers logements communaux,
- Travaux entrée de village Avenue de Béziers,
- Etudes surveillées Ecole.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 14/10/2021 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/10/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Finances DM virement de crédits sur budget principal

- *Augmentation de crédits :*
- 023 = + 20 000.00€
- 165 = + 360.00€
- 2183 = + 500.00€
- 2315 = + 59 140.00€
- 021 = + 20 000.00€
- *Diminution de crédits :*
- 60611 = - 4 000.00€
- 60612 = - 11 000.00€
- 6232 = - 5 000.00€
- 2138 = 25 000.00€
- 2158 = 15 000.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du BUDGET 2022

Le budget primitif 2022 étant voté au 15 avril 2022 au plus tard, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2021 soit dans la limite de 231 222.10 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Dénomination des équipements municipaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer :

- le complexe sportif situé Rue du Stade « Complexe Sportif Thomas Chareyre – Champion du Monde Supermotard »,
- les ateliers municipaux situés Chemin du Barrage « Ateliers Municipaux Frédéric Raymond – Employé communal de 1985 à 2021 »,
- le boulodrome communal situé Rue des Boulistes « L'Oustal de Manu ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

La CCAM envisage le déploiement d'un télé service : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Ce guichet sera accessible depuis le site internet de la CCAM. Ainsi, les usagers des communes pourront bénéficier d'un service supplémentaire leur permettant de déposer leur dossier d'urbanisme par voie électronique avec le guichet numérique.

Ce nouveau dispositif dématérialisé, totalement gratuit, permettra de simplifier les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme. Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de démolir, permis de construire, certificat d'urbanisme...) peuvent y être déposées 24 h/24 et 7 jours/7.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Bail et fixation du loyer des logements communaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 2 Place Jules Ferry est vacant et que le logement sis 1 Rue des Jardins sera bientôt libéré. Afin de pouvoir louer ces logements, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Il est proposé de fixer le loyer de chaque logement T3 à 380 € mensuels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Travaux Avenue de Béziers entrée de village

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le représentant du Conseil Départemental au sujet de l'état fortement dégradé de l'Avenue de Béziers. Cette route étant départementale, la commune doit présenter un avant-projet avec relevé topographique, enfouissement des réseaux et gestion des accotements afin de pouvoir le soumettre à l'assemblée délibérante du CD34. M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser ces démarches auprès d'un Maître d'œuvre. M. Eliez se rapprochera également d'Hérault Ingénierie afin d'être épaulé dans ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Etude surveillé Ecole Abel Gau

M. le Maire fait part de la proposition d'une enseignante de la mise en place d'une aide aux devoirs les mardis et vendredis soirs. Compte tenu de la très faible fréquentation de l'aide aux devoirs des lundis et jeudis (4 enfants en moyenne) et du coût important des charges de personnel, il avait été décidé de ne pas donner une suite favorable pour cette année scolaire.

Cependant un sondage a été réalisé par l'école et plusieurs parents seraient favorables à cette mesure. Une nouvelle étude sera menée par la mairie avant de valider ce choix.

Questions diverses :

- Révision du PLU : le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif et tiendra sa permanence du 10 au 24 janvier 2022.
- Un arrêté réglementant la vitesse à 30 km/h dans tout le village va être pris.
- Les travaux de voirie de la Rue Saint André, Rue de la Paix et Rue des Aires sont terminés et ont donné entière satisfaction.
- Les colis de Noël avec produits locaux pour les plus de 60 ans seront distribués deuxième semaine de décembre.
- Le marché de Noël du 11/12/21 ne sera pas soumis au passe sanitaire car il est non clos.

La séance est levée à 20h

Fait à Autignac, le 6 décembre 2021

Le Maire
Jean-Claude MARCHI

